

Leberbergisches Wochenblatt.

JOURNAL DU JURA, CANTON DE BERNE.

N.° 2.

XV. Jahrgang. *XV.me Année.*

Pruntrut. Samstag, 8. Jänner 1831. *Porrentruy.* Samedi, 8 Janvier 1831.

Publikation.

Allen bernerischen Angehörigen, welche Unteroffiziers oder Soldaten im gewesenen 7. Schweizergarderegiment (von Salis) in Frankreich waren, wird hiemit bekannt gemacht, daß der Administrationsrath die Gelder zur Bezahlung der Massen und Capitulationsmäßigen Gratificationen an dieselben der hiesigen Regierung zugeschickt hat. Die Auszahlung der daherigen Guthaben wird in Gegenwart eines Offiziers des Regiments an den drey nächsten Donnerstagen den 6. den 13. und 20. Jenner 1831 von 9. bis 12 Uhr Vormittags in der Caserne N. 1. in Bern Statt finden. Die gewesenen Militärs des franz. Regiments, welche aus dem Canton Bern gebürtig sind, werden daher anmit aufgefordert, sich mit ihren Legitimationsschriften versehen, an einem der oben bezeichneten Tage persönlich einzufinden, widrigenfalls sie sich die weitere Ver-

Publications.

MM. les sous-officiers et soldats Bernois qui ont fait partie du septième régiment de l'ex garde Suisse au service de France, Colonel de Salis, sont prévenus que le Conseil d'administration à fait parvenir au Gouvernement, les sommes destinées au paiement des masses et des gratifications prévues par les capitulations.

Les paiemens en seront effectués en présence d'un officier du régiment, les 6, 13 et 20 janvier 1831, de neuf heures du matin à midi, à la caserne N.° 1, à Berne.

En conséquence les militaires qui ont fait partie de ce régiment et qui sont originaires du Canton de Berne sont invités à se présenter en personne, munis des pièces justificatives, l'un des jours sus indiqués, à défaut de quoi ils auront à s'imputer les

zögerung ihrer Befriedigung selbst zuzuschreiben haben würden.

Aus Auftrag des Geheimenraths:

Der Geheimenrathsschreiber,

B. von Wattenwyl.

Den Unteroffiziers und Soldaten des ehemaligen 8. Schweizer-Garde Regiments (von Besenval) in Frankreich, welche aus dem Canton Bern gebürtig sind, wird hiemit zur Kenntniß gebracht, daß die Gelder zu Bezahlung der noch rückständigen Maß Guthaben andieselben, kürzlich eingetroffen sind. Sie werden nun aufgefordert, sich an einem der vier nächstfolgenden Donnerstage den 6., 13., 20. und 27. Jenner 1831 in der Caserne N. 1 in Bern, mit ihren Ausweisschriften versehen, persönlich einzufinden. Die Liquidation wird in Gegenwart eines Offiziers des Regiments von 9 bis 12 Uhr Vormittags vor sich gehen. Im Fall Ausbleibens an den oben bezeichneten Tagen, würden es die Ansprecher sich selbst zuzuschreiben haben, wenn ihre Befriedigung einen weitern Aufschub erlitte.

Aus Auftrag des Geheimenraths:

Der Geheimenrathschreiber, B. v. Wattenwyl.

Von MnHgbh. den Sanität-Räthen werden alle patentirten Herren Aerzte, Wundärzte und Landärzte des Kantons Bern aufgefordert, ihre Tabellen über die im Jahre 1830 gemachten Schutzblattern, Impfungen, oder, wenn sie nicht geimpft haben ihre dießörtigen Deklarationen den betreffenden Herren Impfkreisärzten spätestens bis Ende Hornungs nächstkünftig zu übergeben. Die Herren Impfkreisärzte dann werden Diese Tabellen, nach davon gemachtem Gebrauche, dem Herren Doktor und Ober-Impfarzt Flügel in Bern einsenden, und denselben summarische Anzeigen der im verfloßenen Jahre in ihren Kreisen getauften Kinder beyfügen.

Gegeben auf Befehl des Sanität-Raths, in Bern den 29 December 1830.

Der Sanität-Rath-Schreiber,

C. L. Herbort.

---

retards ultérieurs que pourrait éprouver l'acquittement de leurs créances.

Par ordre du Conseil secret:

Le Secrétaire,

Bern. de Watteville.

Les sous-officiers et soldats ressortissans du Canton de Berne, qui ont fait partie du 8.e régiment de l'ex-garde suisse au service de France (Colonel de Besenval), sont prévenus que les sommes destinées au paiement de leurs masses, viennent d'être mises à la disposition du Gouvernement. Ils sont invités en conséquence à se présenter en personne, munis des pièces justificatives, à la caserne N.o 1, à Berne, les 6, 13, 20, ou 27 janvier 1831. La liquidation y sera effectuée en présence d'un officier du régiment, depuis neuf heures du matin à midi. Ceux qui négligeraient de faire usage des jours ci-dessus indiqués, devront s'imputer à eux-mêmes les retards ultérieurs, que pourrait éprouver l'acquittement de leurs créances.

Par ordre du Conseil secrèt:

Le Secrétaire, B. de Watteville.

Le Conseil de santé invite par la présente MM. les médecins et chirurgiens du Canton, de faire parvenir au plus tard pour la fin de février prochain les états des individus vaccinés par chacun d'eux pendant 1830, ou leurs déclarations s'ils n'ont point vacciné, à MM. les médecins vaccinateurs d'arrondissement, lesquels après en avoir fait l'usage prescrit, les feront passer à M. Flugel, médecin vaccinateur en chef à Berne, en y ajoutant le relevé sommaire des baptisés dans leurs arrondissemens pendant l'année écoulée.

Donné par ordre du Conseil de santé à Berne, le 29 décembre 1830.

Le Secrétariat du Conseil de santé,

C. L. Herbort.

Das Italienische Raygras.

(Aus den Schriften des H. Mathieu de Dombasle).

In einem Bande der Annales de Roville sprach ich von den Hoffnungen zu welchen mich meine ersten Versuche mit dem Anbau dieser Grasart berechtigten: im zweyten Versuchs-Jahre, haben sich diese Hoffnungen vollkommen gerechtfertigt. Im ersten Jahr hatte ich nur eine kleine Quantität Samen, ich säete ihn in einen schweren und sehr fetten Lehmboden; im verflossenen Jahr aber säete ich ungefähr zwey Hectares eines mittelmäßigen Bodens in der Ebene von Roville damit an, wo verschiedene Stellen steinigt und sehr unfruchtbar waren. Die Ansaat wurde zu Ende Augusts 1828 nach einer gedüngten Colsa-Erndte gemacht; nachdem das Feld gepflügt und scharf geegt worden, säete man 40 Kilogrammen auf den Hectare, worauf wieder geegt wurde. Schon im Monat October hätte man das ganze Feld abmähen können, das Raygras stand sehr dicht mit breiten saftigen Blättern, und 12 bis 18 Zoll hoch, ich ließ aber nicht mähen, damit es im folgenden Frühjahr desto stärker treiben und weniger von der Kälte des Winters leiden möchte, weil ich mir vorgenommen hatte Samen davon zu sammeln. Obgleich die Kälte in unsrer Gegend sehr streng war, so schien doch das Raygras nicht im geringsten davon zu leiden; in den ersten Tagen des Frühlings fieng dasselbe sehr üppig an zu wachsen, und war hierin beständig der Lucerne etwas zuvor, am 3 May hatte das Raygras, welches noch keine Aehren zeigte, überall eine Höhe von 30 bis 36 Zoll, währenddem die schönste Lucerne nur 20 bis 24 Zoll hatte. Es ist ausser allem Zweifel daß in diesem Zeitpunkt das Raygras einen so reichlichen Schnitt Heu gegeben hätte wie die schönste natürliche Wiese. Ich ließ, um hierüber Gewißheit zu erhalten, ein kleines Viereck davon mähen, der Ertrag desselben an getrocknetem Heu, war im Verhältniß von 5000 Kilogrammen pr. Hectare.

Eine sehr trockene Witterung die gegen Ende Mays einfiel, machte das Raygras auf einem sechsten Theil ungefähr der Fläche abnehmen, da nämlich wo der Boden sehr steinigt war; aber nach den ersten Regen erholte es sich schnell wieder, und im ganzen genommen litt dasselbe weniger als die Lucerne in gleichem Boden. Dieses Raygras

Ray-grass d'Italie;

Par M. Mathieu *de* Dombasle.

Dans une livraison des *Annales de Roville*, j'ai annoncé les espérances que me fesaient concevoir mes premiers essais sur la culture du *ray-grass d'Italie*, comme prairie artificielle à faucher, dit M. de Dombasle: dans une seconde année d'expérience, elles ont été complètement réalisées. La première année, n'ayant à ma disposition qu'une très-petite quantité de semence, je l'avais placée dans un terrain argileux et très-riche; mais l'année dernière, j'en ai ensemencé environ deux hectares d'un sol médiocre de la plaine de Roville, consistant dans quelques parties en gravier très-infertile. La semaille a été faite à la fin d'août 1828, sur un seul labour, après une récolte de colza fumé. La terre, après le labour, a reçu un hersage énergique; on a semé sur ce hersage à raison de 40 kilogrammes de semence par hectare et l'on a recouvert par un nouveau trait de herse. Dès le mois d'octobre, on aurait pu faucher toute la pièce, où le *ray-grass*, très-touffu, à feuilles larges et succulentes, avait en général une hauteur de 12 à 18 pouces, mais je n'ai pas voulu le faire, afin de lui assurer plus de force au printems suivant, dans l'intention où j'étais de le récolter à graine, et aussi afin qu'il fut mieux préservé des rigueurs de l'hiver. Quoique cette saison ait été extrêmement rude dans notre pays, le *ray-grass* n'a paru nullement en souffrir, la végétation s'est manifestée avec vigueur dès les premiers jours du printems; elle a constamment devancé celle de la luzerne, et, le 3 mai, le *ray-grass*, qui ne montrait pas encore ses épis, avait généralement une hauteur de 30 à 36 pouces, tandis que les plus belles luzernes n'en avaient que 20 à 24. Il est indubitable qu'à cette époque, le *ray-grass* aurait donné, en foin sec, une récolte égale à la coupe de la plus belle prairie. Dans un petit carré je fis faucher afin de m'en assurer, le produit en foin sec fut dans la proportion de 5000 kilogrammes par hectare.

Une sécheresse assez vive qui survint vers la fin de mai, fit dépérir le *ray-grass* sur un sixième environ de la pièce, dont le sol se composait d'un gravier très-brûlant; mais les premières pluies le rétablirent promptement, et au total il souffrit

wurde in den ersten Tagen des July gemäht um den Samen zu gewinnen; es hatte eine Höhe von 3 bis 4 Fuß erreicht, und trug eine Menge Samen, wovon aber ein beträchtlicher Theil verlohren gieng in Folge des immerwährenden Regens welcher während der ersten Hälfte dieses Monats fiel, und nur mit vieler Mühe konnte man den Ueberrest retten, indem man ihn auf Tüchern zu Hause trocknete. Bey ähnlichem Wetter ist nicht zu zweifeln daß wenn das Raygras als grünes Futter oder für Heu im Anfang des May gemäht worden wäre, man im gegenwärtigen Augenblick (20 July) einen eben so reichen Schnitt, und wahrscheinlich noch einen dritten im Spätjahr, wenn kein sehr trockenes Wetter einfällt, erhalten würde. Ich kenne keine Pflanze welche auf einem solchen Boden eine so grosse Menge Futter liefert, und ich bin überzeugt daß auf einem feuchten fruchtbaren Boden, man immer auf vier Schnitte von dieser Pflanze rechnen kann.

Ich habe bisher jedesmal das Italienische Raygras im Spätjahr, allein gesäet, und ich glaube daß dieses die beste Art sey, denn wenn man das ausserordentlich schnelle Wachsthum dieser Pflanze beobachtet, so wird man einsehen, daß zu fürchten wäre, sie möchte das Getraide in welches man sie gesäet hätte, ersticken. Wenn man es versuchen wollte, so wäre es rathsam das Raygras sehr spät wenn das Getreide bereits in Halme treiben will zu säen, und alsdann den Samen durch ein leichtes Behacken oder Eggen oder mit der Walze unter zu bringen; wenn aber der Boden locker ist, und das Wetter zu Regen sich neigt, würde wahrscheinlich der Raygrassamen sehr wohl aufgehen, auch ohne eine solche Bearbeitung, welche etwas zu spät vorgenommen, leicht dem Getraide schädlich werden kann. Es ist ausser allem Zweifel daß das Raygras in dieser Jahreszeit gesäet, schon im darauf folgenden Spätjahr einen guten Schnitt Futter geben würde. Will man es aber allein, und im Spätjahr säen, so scheint es mir sicherer dasselbe nach einer gedüngten und behackten Erndte, als nach Getraide zu säen, wenn der Boden nicht sehr fett ist. Man kann es auch sehr wohl allein im März säen, und wird dann ganz gewiß zwey oder drey Schnitte davon erhalten je nachdem das Feld und das Wetter fruchtbar ist,

moins de cette sécheresse que les luzernes placées daus les sols analogues. Ce *ray-grass* fut coupé pour graine, dans les premiers jours de juillet; il avait alors une hauteur de 3 à quatre pieds. La graine était fort abondante; mais j'en ai perdu une partie par l'effet des pluies continuelles qui ont régné pendant toute la première quinzaine de ce mois, et c'est avec beaucoup de peine que l'on a pu sauver le reste en faisant sécher la graine sur des toiles à la maison. Avec une saison semblable, il est bien certain que si le *ray-grass* eût été fauché pour vert ou pour foin au commencement de mai, on en obtiendrait encore aujourd'hui (20 juillet) une coupe aussi abondante, et probablement encore une troisième à l'automne, à moins d'une sécheresse excessive. Je ne connais aucune plante dont on puisse espérer une récolte de fourrage aussi abondante sur un sol de ce genre, et je persiste à croire que dans un terrain fertile et frais, on pourrait toujours compter sur quatre bonnes coupes de cette plante.

Jusqu'ici, j'ai toujours semé le *ray-grass* d'Italie seul et à l'automne; et je suis porté à croire que ce procédé est le plus convenable, parce que, lorsqu'on a observé la vigueur excessive avec laquelle cette plante végète, on conçoit que l'on devrait craindre qu'elle n'étouffât la récolte des céréales dans laquelle on la semerait. Si l'on voulait le tenter, on devrait du moins semer le *ray-grass* fort tard, lorsque la céréale a déjà tallé, et qu'elle est prête à développer ses tuyaux; on enterrerait alors la graine de *ray-grass*, soit par un très-léger binage ou hersage, soit par un coup de rouleau; et si le sol est meuble et le tems disposé à la pluie, le *ray-grass* leverait probablement très-bien sans aucune de ces opérations, qui ne sont pas sans inconvénient pour la céréale lorsqu'on les pratique trop tard, c'est-à-dire lorqu'elle commence à pousser ses tuyaux. Il n'est pas douteux que le *ray-grass* semé ainsi ne donne déjà une bonne coupe de fourrage à l'automme de la même année. Si on le sème seul et en automne, il me paraît mieux placé après une récolte sarclée et fumée, si le sol n'est pas très-riche, qu'après une récolte de céréales. On peut très-bien aussi le semer seul en mars, et l'on obtiendra certainement deux ou trois coupes dans la même année, selon la fertilité du terrain et la température de la saison.

Bienne, le 3 janvier 1831.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Puisque vous avez admis dans votre feuille du 1.er courant, N.° 1, la réclamation de MM. Bandelier et Mérillat, relative à l'assemblée tenue à Bienne le 20 décembre dernier, j'espère de votre justice que vous voudrez bien aussi insérer ma réponse.

L'assemblée du 20 passé, était purement consultative. Les personnes qui l'ont provoquée, y ont déclaré à plusieurs reprises n'avoir aucune mission spéciale de la commune de Bienne, pour contracter ou faire contracter des engagemens, et qu'ainsi chacun de retour chez soi resterait libre d'agir à son gré. Par cette raison, il n'a été demandé aucune signature, on n'a vérifié les pouvoirs de personne, on n'a mis aucune importance à l'intitulé de la pièce, contre lequel on réclame, et il ne doit point en avoir, en effet, puisque cette pièce non signée est dénuée de tout caractère officiel. La réclamation de ces Messieurs paraît donc dépourvue de motifs suffisans, et les légères inexactitudes qu'elle relève, aurait pu être négligées. Toutefois je reconnaitrai volontiers qu'il y a eu mésentendu quant au Bailliage de Moutier, dont on a cru toutes les communes représentées dans l'assemblée. J'ajouterai, que selon les dictionnaires français qui font autorité, le mot *délibération* signifie: *examen d'une question pour et contre*, ou bien par extension et par abus: *résolution prise*, *arrêt définitif*; mais lorsqu'il est entendu dans ce dernier sens, la pièce qui constate la *délibération* doit être *signée*, pour avoir force de lier les parties. Si l'on avait prévu du reste qu'on s'y méprendrait, le mot de *consultation* eut été préféré, comme plus clair.

Je désire, Monsieur le rédacteur, que ces explications satisfassent ceux qui réclament où qui pourraient réclamer encore. L'intitulé de la pièce en question peut être inexact en quelques points, vu la précipitation inévitable en pareil cas; mais cette pièce non officielle, qui n'a dû engager et n'engage en effet personne, ne mérite pas des récriminations aussi sérieuses.

J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération,

Monsieur le Rédacteur,

Votre très-humble serviteur,

C. NEUHAUS.

AVIS.

Les héritiers présomptifs de Joseph-Sébastien Charmillot, de Vicques, parti en 1813 pour les armées françaises, ayant demandé l'envoi en possession des biens de cet absent; ceux qui auraient des oppositions à former contre cette demande sont invités à les déposer à la Secrétairerie-baillivale de Delémont, avant le 1.er février prochain.

Delémont, le 27 décembre 1830.

Le Grand-Baillif, Signé FISCHER.

Les séances ordinaires pour la Cour de justice du Bailliage de Courtelary, pour l'exercice de 1831, ont été fixées comme suit:

Lundi, 17 janvier, 21 février, 14 mars, 18 avril, 30 mai, 27 juin, 25 juillet, 15 août, 19 septembre, 24 octobre, 14 novembre, et 5 décembre.

Courtelary, le 20 décembre 1830.

Le Grand-Baillif, DAXELHOFER DUTZINGEN.

Le soussigné étant avisé de toutes parts du bon succès des semelles de santé de son invention, contre les *rhumatismes*, *convulsions* et *la goutte*; il donne avis au public, que ses dépôts ordinaires, soit en Suisse comme à l'étranger, continuent à en être fournis. Pour cette contrée on aura à s'adresser à M. J.-A. *Kœnig*, libraire à Bienne, avec lettres et argent franco. Le prix de la paire est de 22 ½ batz. Pour connaître la manière dont ces semelles de santé doivent être employées, et pour preuve qu'elles sont véritables, chaque paire sera enveloppée d'une instruction, munie de son sceau et de sa signature, comme en étant l'inventeur.

Sig. *C. Willer.*

A vendre ou à amodier, à Charmoille, Grand-Bailliage de Porrentruy, à des conditions favorables, la forge de la Touillère, ayant trois martinets et une Tréfilerie pour pointes de Paris, l'une et l'autre en bon état, assorties de nombreux outils; plus, les divers bâtimens et terrains à cultiver, qui en dépendent.

S'adresser, pour de plus amples informations, à M. Gindra, Maire à Pleujouse, avec qui on pourra traiter.

Messieurs les Maires sont priés de donner la plus grande publicité au présent avis.

Getraidepreise des Kornmarkts in Bern, vom 22. December 1830.
Mittelpreis von einem Mäß

Kernen . . . 23 btz. 1/5 rap.

Roggen . . . 15 btz. 0 rp. — 17 btz. 0 rp.
Gerste . . . 9 btz. 0 rp. — 11 btz. 0 rp.
Haber der Mütt 58 „ 0 „ — 82 „ 5

Prix des grains au marché de Berne, du 22 Décembre 1830.
Prix moyen du boisseau

Epeautre égrugé, 23 bz. 1/5 rap.

Seigle, . . . 15 bz 0 rp. — 17 bz. 0 rp.
Orge . . . . 9 bz. 0 rp. — 11 bz. 0 rp.
Avoine (le sac) 58 » 0 » — 82 5

Getraidepreise des Kornmarkts in Basel, vom 31. December 1830.
Preis von einem Sack.

Kernen . . . 20 Fr. 0 Btz. — 23 Fr. 8 Btz.
Roggen . . 00 „ 0 „ — 00 „ 0
Gerste . . . 0 „ 0 „ — 0 „ 0
Blieben stehen Säck . . . . . 1405.

Prix des grains au marché de Bâle, du 31 Décembre 1830.
Prix du sac.

Epeautre égrugé, 20 fr. 0 bz. — 23 fr. 8 bz.
Seigle, . . . 00 » 0 » — 00 » 0
Orge, . . . 0 » 0 » — 0 » 0
Le nombre de sacs non vendus est de 1405.

Kornmarkt-Preis.

Pruntrut, den 5. Jänner 1831.

Mittel-Preis.	Das Bern-Mäs. Batz.	Rap.
Kernen	21	—
Mischelkorn	15	—
Haber	4	5
Gersten	10	—
Paschi	—	—
Wicken	—	—
Erbsen	20	—

Delsperg, den 5. Jänner 1831.

Kernen	21	5
Roggen	—	—
Gersten	13	—
Erbsen	24	—
Linsen	20	—

PRIX DES GRAINS.

Porrentruy, du 5 Janvier 1831.

Prix moyen.	La mesure de Berne. Batz.	Rap.
Epeautre égrugé	21	—
Epeautre mélangé	15	—
Avoine	4	5
Orge	10	—
Boige	—	—
Vesces	—	—
Pois	20	—

Delémont, du 5 Janvier 1831.

Epeautre égrugé	21	5
Seigle	—	—
Orge	13	—
Pois	24	—
Lentilles	20	—

TAXE DU PAIN ET DE LA VIANDE.

		Rap.
Porrentruy:	Pain blanc, la livre,	13
	— mi-blanc, id.	12
	— bis, id.	10
	Le bœuf, la livre,	21½
	Le veau, id.	21½
	Le mouton, id.	21½

		Rap.
Delémont:	Pain blanc, la livre,	15
	— mi-blanc, id.	13
	— bis, id.	11
	Le bœuf, la liv.,	22½
	Le veau, id.	20
	Le mouton, id.	22½
	La Vache, id.	15